

COMPTE RENDU

Réunion de chantier du 14/01/2015

Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	P	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	A	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	A	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	A	
		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	P	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
		ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A	
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	x
		SANTARINI C.				P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	P	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36			A	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98			P	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		lfebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
							x
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91			P	
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			P	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			P	

Ordre du jour

- Piquetage global des aménagements des tranches 1 et 2, base vie et accès aux sites de travaux, exposition aux riverains

Pièce(s) annexe(s)

Aucune

Prochaine réunion

- Mercredi 28/01/2015 9h30


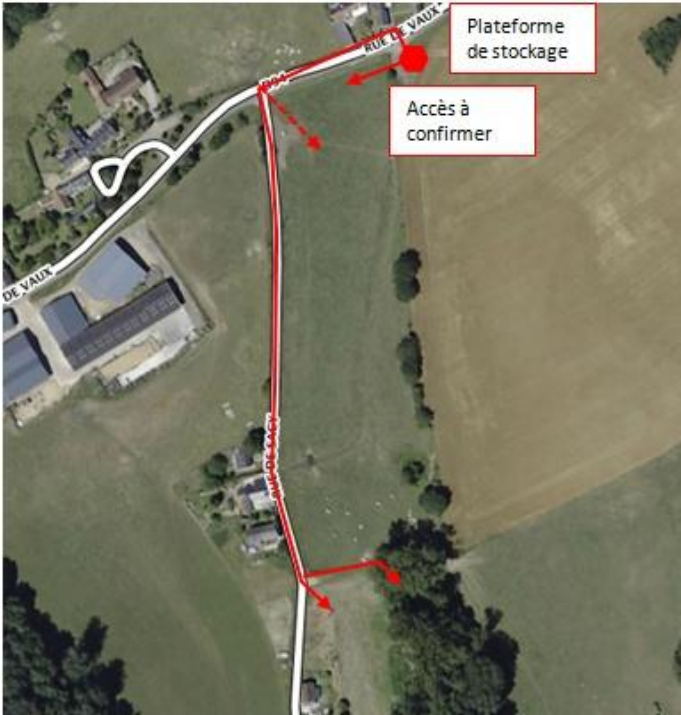
Planning prévisionnel

Début des travaux d'abattage le 15/01/2015

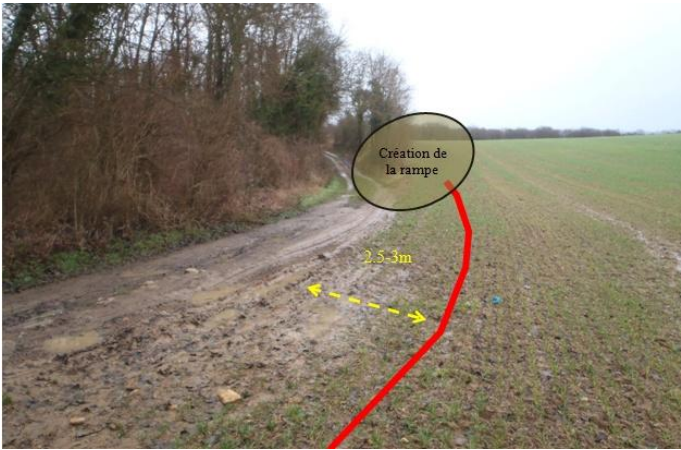
Implantation précise des ouvrages de digues (de bois inondable et de prairie inondable) et de seuils enrochés fin de semaine 4/ début de semaine 5.

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 4 jours après sa réception (à date de l'envoi par email).

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p>Documents remis en réunion</p> <p>-</p> <p>Documents à remettre</p> <p>-</p>	-	-
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	-	-	-
3	<i>Préparation des travaux</i>	<p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le démarrage des travaux est fixé au mercredi jeudi 15/01/2015. ▪ De manière générale les réunions de chantier se tiendront tous les mercredis. ▪ Un constat d'huissier a été dressé le 14/01/2015. ▪ Les riverains ont été informés des travaux et prévenus de l'obligation de ne pas pénétrer sur la zone de travaux et d'interférer avec le travail de l'entreprise. Toutes les remarques devront transiter via la commune de Mercin-et-Vaux qui fera remonter les informations jusqu'au maître d'œuvre. <p>Base vie et fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La base vie des travaux sera établie sur la parcelle de l'entreprise Mercin Construction (accord de Mercin Construction obtenu). <p>Accès au site de bois inondable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès au site de travaux du bois inondable s'effectuera par la parcelle de M. Caudron sans utiliser la sente communale (accord de M. CAUDRON obtenu). ▪ Les accès au bois s'effectueront comme suit : <div data-bbox="483 1160 1166 1753" data-label="Image"> </div>	SETHY	Semaine 3

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Préparation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Des rampes d'accès seront mises en place en entrée de la parcelle de M. CAUDRON ainsi qu'en entrée de bois (pour digues).  <p>Accès au site de prairie inondable :</p> <p>L'entreprise prévoit d'accéder au site via la plateforme de stockage de M. BERTHAUT. Un passage busé sera aménagé temporairement pour la durée des travaux afin d'accéder à la parcelle. Ce point devra être confirmé par la DDT préalablement. A défaut, l'entrée pourra se faire par l'accès existant. Pour la diguette amont, l'entreprise utilisera les accès par la rue de Sacy.</p> 	SETHY	Semaines 3-4
			DDT	Semaine 4

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Préparation des travaux	<p><u>Débroussaillage préalable- Bois inondable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les 4 peupliers présentant un diamètre d'environ 1m ont été marqués avec accord des propriétaires. ▪ Les bois de diamètre compris entre 4 cm et 45 cm seront laissés à M. ROY pour son usage personnel. L'entreprise pourra déposer le bois en tas dans la zone de son choix. Le reste devra être évacués, brûlés ou broyés sur place. Le brûlage soulève des questions sur l'obtention des autorisations nécessaires. Ce point devra être abordé avec la DDT également. ▪ L'implantation de la rampe de la diguette avale pourra être modifiée afin de ne pas déplacer les deux tas de bois présents et d'éviter la coupe de deux arbres présents. ▪ Une borne existante délimite les propriétés de M. ROY et M. LEQUEUX. Elle a été marquée par l'entreprise. Elle sera si besoin déplacée et remise en place après les travaux. ▪ Un muret en pierre symbolise la limite entre la propriété de M. BLONDELLE et M. ROY. Le muret devra être remis en état si ce dernier est déplacé. ▪ Le début des travaux d'abattage est prévu pour la fin de semaine 3/ début de semaine 4. <p><u>Débroussaillage préalable- Prairie inondable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les gros peupliers situés sur l'emprise de la diguette amont et de la mare permanente ont été marqués par l'entreprise. ▪ Les peupliers situés au fond de la parcelle de M. BERTHAUT (dont l'abattage n'est pas prévu dans le marché) seront également abattus par l'entreprise (accord entreprise/ M. BERTHAUT). ▪ L'évacuation de ces peupliers supplémentaires sera à la charge de M. BERTHAUT. ▪ Les clôtures situées en bordure de pâture et directement concernées par les travaux d'abattage seront déposées par M. BERTHAUT avant début des travaux. ▪ La présence d'un tas de bois a été constatée au niveau de l'exutoire de la diguette avale. M. EMERY recontactera le propriétaire pour que le bois soit retiré avant le démarrage des travaux. A défaut, la mairie procédera à son évacuation. <p><u>Implantation du merlon déflecteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le propriétaire concerné par la réalisation du merlon déflecteur sera recontacté spécifiquement pour convenir d'une visite terrain et lui exposer l'intervention de l'entreprise. <p><u>Implantation des seuils enrochés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antea Group fournira les renseignements supplémentaires nécessaires à l'implantation des seuils enrochés. 	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p> <p>M. BERTHAUT</p> <p>M. EMERY</p> <p>SETHY</p> <p>Antea Group</p>	<p>Semaines 3-4</p> <p>Semaines 3-4</p> <p>Semaines 3-4</p> <p>Semaines 3-4</p> <p>Semaines 4-5</p> <p>Semaine 4</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	<i>Préparation des travaux</i>	<p>Implantation des fascines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fascine qui sera implantée en bordure de parcelle cultivée sera placée légèrement en retrait du chemin (2,5 à 3m). ▪ Une rampe sera créée afin de maintenir l'accès à la parcelle.  <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antea Group fournira à l'entreprise les renseignements supplémentaires nécessaires à l'implantation des fascines en zone boisée. 	Antea Group	Semaine 4

Le maître d'œuvre

Le 22 Janvier 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group